
Adresse de l'administration du district de Loches (Indre-et-Loire) félicitant la Convention nationale sur sa constance à anéantir les hommes qui s'élèvent au-dessus de la puissance du peuple, lors de la séance du 17 thermidor an II (4 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de l'administration du district de Loches (Indre-et-Loire) félicitant la Convention nationale sur sa constance à anéantir les hommes qui s'élèvent au-dessus de la puissance du peuple, lors de la séance du 17 thermidor an II (4 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. pp. 125-126;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_22659_t1_0125_0000_10

Fichier pdf généré le 09/07/2021

Séance du 17 thermidor an II (lundi 4 août 1794)

Présidence de MERLIN (de Douai)

Un membre du comité de correspondance fait lecture des adresses et lettres ci-après énoncées.

1

La section du Contrat social de la commune de Paris est admise à la barre; elle témoigne, par l'organe d'un de ses membres, sa reconnaissance à la Convention nationale d'avoir terrassé les Catilina et les traîtres; elle proteste de nouveau qu'elle périra plutôt que de souffrir qu'il soit porté atteinte à la représentation nationale.

Mention honorable au procès-verbal, insertion au bulletin de correspondance (1).

[La sectⁿ du Contrat social à la Conv.; s.d.] (2)

Citoyens représentants

C'est toujours avec empressement que la section du Contrat social viendra au sein de la représentation nationale. Dans les mémorables journées du 9 au 10 thermidor, et depuis, elle n'a pu encore communiquée avec elle que par des députations qui déjà lui ont exprimée le vœu de tous les citoyens qui la composent.

Aujourd'hui que vous avez terrassé les Catilina et les traîtres, aujourd'hui que votre justice et vos cœurs magnanimes ont prononcé sur le sort malheureux des victimes innocentes qui leur restaient à sacrifier, aujourd'hui que vous avez achevé de si glorieux travaux pour le bonheur du peuple, aujourd'hui enfin que vous avez décrété que les sections de Paris qui (?) de concert avec vous pour sauver la chose publique, ont bien mérité de la patrie.

La section du Contrat social se présente devant vous pour vous en témoigner sa vive reconnaissance. Elle n'oubliera jamais vos actions héroïques. Elle vient vous déclarer, avec toutes les autres sections, que la Convention nationale a aussi bien méritée de la patrie, puisque c'est par son énergie et son courage qu'elle a écarté de son sein des scélérats qui, semblable[s] à la chenille, ne s'attachèrent à l'arbre de la liberté que pour le dévorer; que

(1) P.-V., XLIII, 13. *Mess. Soir*, n° 715; *J. Fr.*, n° 679; *J. Sablier*, n° 1 480. Mention dans *J. Montl.*, n° 97.

(2) C 315, pl. 1 260, p. 30.

c'est par son énergie et son courage qu'elle nous a délivrée d'une infâme commune, assez téméraire pour provoquer à la désobéissance aux loix, et qui vouloit asservir le peuple français en dirigeant des forces qui ne lui appartenaient pas contre ses fidèle[s] représentants.

Mais grâces soient rendues à l'Être suprême dont le[s] scélérat[s] ne prononcèrent le nom que pour mieux nous tromper. La Convention nationale et le peuple de Paris enfin jouissent encore du bonheur inexprimable d'avoir sauvé la République française une et indivisible.

Comptez toujours, citoyens représentants, sur la section du Contrat social. Elle se montrera sans cesse, comme elle a fait depuis l'origine de la révolution, digne du nom qu'elle porte. Elle servira de remparts à la représentation nationale et fera entendre des cris de joie et d'allégresse, et surtout ceux-cy: vive la République! Vive la Convention nationale!

NORMANT (présid.).

2

L'administration du district de Loches (1) félicite la Convention nationale sur sa constance à anéantir les hommes qui s'élèvent au-dessus de la puissance du peuple, et qui s'écartent du sentier de l'unité et de l'indivisibilité de la République.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Loches, 13 therm. II] (3)

Citoyens législateurs,

L'administration du district de Loches, toujours unie par ses principes à la Convention nationale, à la montagne dont elle ne se sépara jamais, s'empresse de témoigner sa satisfaction sur les grandes mesures que vous avez prises, sur votre constance à anéantir les hommes qui s'élèvent au-dessus de la puissance du peuple, et qui s'écartent du sentier de l'unité et de l'indivisibilité de la République.

(1) Indre-et-Loire.

(2) P.-V., XLIII, 13. Mentionné par B^m, 26 therm. (2^e suppl^l).

(3) C 312, pl. 1 242, p. 56.

Oui, législateurs, il n'est aucun être qui, animé de ce sentiment qui veut le bonheur général, ne soit transporté de sensibilité et d'admiration, quand il considère que vous ne négligés rien pour tenir vos sermens de sauver la chose publique, et qu'en vrai[s] républicains, vous vous y livrés tous entiers.

Puissent les élans de nos cœurs vous convaincre de notre soumission aux loix, de notre énergie à les faire exécuter, puisqu'elles assurent le salut de tous, celui de la République entière.

BRIFFAUT (*présid.*), MARTIN, LEDE, TILLON, L. PREVOST, GOUBEAU, LENOIR, MOUSSON, POTTIER (*présid.*), FAULQUIN (*secrét.*), FOUCHER (*agent nat.*), GAVOZE.

3

Les autorités constituées, la société populaire et tous les citoyens de la commune et du district de Compiègne (1) témoignent à la Convention nationale leur indignation sur la perfidie de Robespierre et complices, et leur satisfaction de ce que ces scélérats d'un nouveau genre sont allés expirer aux pieds de la statue inébranlable de la liberté.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[*Les autorités constituées, la sté popul., les c^{ns} de la comm. et du distr. de Compiègne et les dépôts des 2^e, 3^e, 6^e, 7^e et 13^e régiments de dragons, y stationnés. A la Conv.; s.d.*] (3).

Législateurs,

Un nouveau genre de despotisme est abattu; l'intrigue, la perfidie et tous les crimes sont venus expirer aux pieds de la statue inébranlable de la liberté.

Ô vous, dignes représentans du peuple le plus généreux, ô vous qui venez encore une fois de sauver la patrie, recevez nos actions de grâces, et le serment que les autorités constituées, la société populaire, les citoyens de la commune et du district de Compiègne, renouvellent entre vos mains, de demeurer fidèles à la République et inébranlablement attachés à la Convention nationale.

Vive la République; périssent mille fois les tyrans !

BERTRAND (*agent nat. et député suppl^l*), REGNARD (*secrét.*), SCCELLIER (*présid. de la sté popul. et maire*), THIBAUT (*secrét. adj^f de la municipalité*)

[et plus de 500 autres signatures].

Extrait du registre des arrêtés de la sté popul. de Compiègne.

Séance extraordinaire du 11 therm. II.

Présidence de Scellier.

La société, réunie extraordinairement, a entendu avec la plus grande attention la lecture des papiers publics et des nouvelles du jour. Elle a manifesté la plus juste et la plus violente indignation, en apprenant les crimes horribles des Robespierre, des Saint-Just, des Lebatz (*sic*) et de leurs dignes complices. Spontanément elle a arrêté qu'il seroit, sur-le-champ et sans désemparer, fait une adresse à la Convention nationale.

La société, les autorités constituées, tous les citoyens ont prêté simultanément le serment de demeurer fidèles à la République et invariablement attachés à la Convention nationale.

Il a été arrêté encore que ces mots, 10 Thermidor l'an 2 de la République française, seroient sur le champ, à la diligence des secrétaires, écrit sur le mur de la salle, comme une des époques les plus mémorables de la Révolution.

La séance a été levée aux cris mille fois répétés de *vive la République; périssent les tyrans !*

4

La société populaire de Cambremer, chef-lieu de canton (1), fait part à la Convention nationale de la joie qu'a produite dans tout le canton la nouvelle de l'énergie qui a été déployée contre la faction liberticide de l'hypocrite Robespierre; elle l'invite à remplir la tâche que le peuple souverain lui a imposée, et lui offre ses bras pour achever de terrasser toute espèce de tyrannie.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[*Cambremer, 13 therm. II*] (3)

Républicains

Organe de la reconnaissance publique, la société populaire de Cambremer vous présente l'expression unanime de la joie qu'a produite dans tout le pays qui l'entoure l'énergie avec laquelle vous venés de frapper une faction liberticide.

Cette adresse, qui vous portera les vœux rustiques d'util[e]s cultivateurs, ne contiendra point de brillantes félicitations.

Au-dessus de l'éloge, inaccessible aux blâmes, impassive (*sic*) comme la sagesse éternelle, la représentation nationale, dans sa marche stoïque et magestueuse, ne connoit de récom-

(1) Oise.

(2) P.-V., XLII, 13. *J. Sablier*, n° 1 480. Mentionné par B^m, 26 therm. (2^e suppl^l).

(3) C 315, pl. 1 260, p. 9.

(1) Calvados.

(2) P.-V., XLIII, 14.

(3) C 315, pl. 1 260, p. 37. En mention maginale : « Du bois-Dubais prie Gombaud de faire insérer cette adresse au bulletin ainsy qu'il vient de le faire décréter »; B^m, 17 therm.